



Annexe A - Comptes gérés sous mandat discrétionnaire
Formulaire d'ordre d'opération en bloc pour les nouvelles opérations et les opérations subséquentes

Titulaire du compte géré	Date de l'opération	Code du Fonds	Montant pour FundServ (\$)	N° de l'ordre électronique du courtier	Code du courtier	Code du représentant
--------------------------	---------------------	---------------	----------------------------	--	------------------	----------------------

Le souscripteur est un courtier inscrit membre de l'OCRCVM, un conseiller inscrit ou un conseiller comparable qui dispose de pleins pouvoirs discrétionnaires pour souscrire le nombre de parts du ou des Fonds indiqué ci-dessus, au prix par part précisé dans la notice d'offre, au nom de chacun des comptes gérés du souscripteur, conformément à la dispense visant les comptes gérés accordée en vertu du Règlement 45-106 (ou de la Norme canadienne 45-106). Le souscripteur reconnaît par les présentes i) qu'il doit remplir toutes ses obligations en ce qui concerne la connaissance du client et qu'il doit s'assurer que les parts constituent un placement convenable pour chaque compte géré, ii) qu'il doit remplir toutes ses obligations en ce qui concerne l'identification des investisseurs et la collecte de renseignements sur les investisseurs prévues par la législation visant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes en plus de réaliser le contrôle diligent exigé par la loi intitulée *Foreign Account Tax Compliance Act* des États-Unis ou de satisfaire aux objectifs de la Norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques, et iii) qu'aucun de ses comptes gérés n'est un client de Lysander Funds Ltd., de Canso Fund Management Ltd. ou de Canso Investment Counsel Ltd.

Le souscripteur déclare et garantit i) qu'il achète les parts suivant les modalités décrites dans la notice d'offre et la Convention de souscription la plus récente (y compris, notamment, l'attestation de l'investisseur qualifié, en ce qui a trait à son état d'investisseur qualifié) que le souscripteur a signée et que le gestionnaire a approuvée, ii) que les déclarations, garanties, attestations, engagements et reconnaissances de faits du souscripteur énoncés dans la Convention de souscription sont véridiques et exacts à tous les égards importants en date des présentes et iii) qu'il avisera le gestionnaire sans délai, à l'adresse indiquée ci-dessus, de tout changement concernant quelque déclaration, garantie ou autre renseignement le concernant énoncé dans la Convention de souscription. De plus, le souscripteur déclare qu'il est dûment autorisé à signer et à présenter le présent ordre de souscription et tous les autres documents nécessaires aux fins de l'achat et des achats et rachats subséquents, à accepter les modalités stipulées dans les présentes et dans les autres documents et à faire ou donner les déclarations, attestations, reconnaissances de faits et engagements énoncés dans les présentes et dans les autres documents, et qu'il a dûment autorisé, signé et présenté ou fait autoriser, signer et présenter chacune des souscriptions, lesquelles constituent des contrats légaux, valables et contraignants pour le souscripteur qui lui sont opposables.

Le souscripteur consent à indemniser chacun des Fonds et le gestionnaire à l'égard de l'ensemble des pertes, réclamations, coûts, frais, dommages-intérêts et obligations qu'ils peuvent engager, subir ou causer du fait qu'ils agissent sur la foi de ses déclarations, garanties, attestations et engagements et du fait d'un manquement de la part du souscripteur à ceux-ci, le cas échéant. Tout signataire du souscripteur signant en son nom en qualité de représentant ou en une autre qualité déclare

et garantit qu'il est autorisé à engager la responsabilité du souscripteur et qu'il convient d'indemniser chacun des Fonds et le gestionnaire à l'égard de l'ensemble des pertes, réclamations, coûts, frais, dommages-intérêts et obligations qu'ils peuvent engager, subir ou causer du fait qu'ils agissent sur la foi de ses déclarations et garanties.

Le gestionnaire peut remplacer la présente annexe A pour ajouter ou supprimer un titulaire de compte géré ou modifier le nom du titulaire d'un compte géré, à la condition de recevoir à cette fin des directives en bonne et due forme de la part du souscripteur, et ce sans que la Convention de souscription ne doive être modifiée.

Nom du conseiller : _____

Signature du conseiller : _____

Date : _____

Veillez télécopier le formulaire rempli et signé à Lysander Funds Limited au 905 764-0000 ou le transmettre par courrier électronique à l'adresse rvijh@lysanderfunds.com (avec copie conforme à operations@lysanderfunds.com).